

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D148**  
**au territoire de la commune de ENQUIN-SUR-BAILLONS**  
**Interruption temporaire de la Circulation**  
**Travaux**  
**de réfection de chaussée par l'Entreprise COLAS**  
**Section hors agglomération**  
**du 08 avril 2024 au 16 mai 2024**

■ ■ ■ ■ ■ **ARRETE**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant délégation de signature,

**Vu** la réalisation des travaux de réfection de chaussée par l'Entreprise COLAS, qui va nécessiter une interdiction de la circulation sur la route départementale D148 du PR 18+455 au PR 19+755, hors agglomération, au territoire de la commune de ENQUIN-SUR-BAILLONS, du 08 avril 2024 au 16 mai 2024,

**Vu** l'avis de Mesdames/Messieurs les Maires de la commune de ENQUIN-SUR-BAILLONS, HUCQUELIERS, PREURES, ZOTEUX, COURSET, LONGFOSSE, DOUDEAUVILLE, PARENTY, BEUSSENT, BEZINGHEM

**Vu** l'information préalable faite auprès de Mesdames/Messieurs les Commandants des Brigades des Gendarmeries d'HUCQUELIERS et DESVRES,

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents,

■ ■ ■ ■ ■ **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D148 du PR 18+455 au PR 19+755, hors agglomération, sur le territoire de la commune de ENQUIN-SUR-BAILLONS, du 08 avril 2024 au 16 mai 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

Arrêté n° MT24189AT - Page 1 / 2

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois

300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE

Téléphone : 03.21.90.04.80

**ARTICLE 2** : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les RD148-343-341-127 au territoire des communes d'ENQUIN-SUR-BAILLONS, HUCQUELIERS, PREURES, ZOTEUX, COURSET, LONGFOSSE, DOUDEAUVILLE, PARENTY, BEUSSENT, BEZINGHEM,

**ARTICLE 3** : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 4 avril 2024



Signé électroniquement par  
Ludovic DELDREVE  
RESPONSABLE UNITE ROUTES ET  
MOBILITES MDADT DU  
MONTREUILLOIS TERNOIS

# RD 148 ENQUIN-SUR-BAILLONS

PR 18+455 à 19+755

Interruption de circulation du 8 Avril au 16 Mai

